

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 1^{er} mai 2017 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Renald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Steeve Tremblay

Absents :

M. Matthieu Girard
M. Benoît Bradet

Est également présente : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Annulation de l'avis de présentation donné le 20 mars 2017 concernant le Règlement numéro 414;
4. Avis de présentation du Règlement numéro 414;
5. Versement aux Loisirs St-Hilarion Inc.;
6. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Renald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2017-05-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire tel que rédigé.

2017-05-02

3- ANNULATION DE L'AVIS DE PRÉSENTATION DONNÉ LE 20 MARS 2017 CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 414

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'annuler l'avis de présentation donné le 20 mars 2017 concernant le règlement numéro 414 considérant que le projet est différent.

4- AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 414

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

AVIS DE PRESENTATION

Je, soussigné(e), Réjean Tremblay, membre du conseil, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée, un règlement visant à décréter des travaux de réfection de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur le chemin Principal sur une longueur approximative de 793 mètres comportant une dépense et un emprunt de 2 520 400 \$ remboursable en 40 ans et appropriant à la réduction de l'emprunt une aide financière de 1 742 425 \$ dans le cadre du volet 1 du programme FEPTEU.

**DONNE A SAINT-HILARION
CE 1^{er} MAI 2017**

Membre du conseil

2017-05-03

5- AVANCE DE FONDS AUX LOISIRS DE ST-HILARION INC.

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'après vérification auprès du comptable de la municipalité, le conseil municipal autorise une avance des fonds pour un montant de 20 000 \$ pour le maintien de l'immeuble des Loisirs de St-Hilarion Inc.

2017-05-04

6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 45.

Renald Marier, maire

**Nathalie Lavoie, directrice adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe**

« Je, Renald Marier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 8 mai 2017 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénaud Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Matthieu Girard
M. Réjean Tremblay
M. Steeve Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Charles-Henri Gagné

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017;
3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2017;
4. Adoption des comptes à payer du mois d'avril 2017;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Dépôt des états comparatifs;
7. Adoption du règlement numéro 413 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage et le règlement de lotissement dans le but de créer une nouvelle zone commerciale pour permettre l'implantation de la SPCA en bordure de la rue de la Scierie;
8. Adoption du règlement d'emprunt numéro 414 visant à décréter des travaux de réfection de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur le chemin Principal sur une longueur approximative de 793 mètres comportant une dépense et un emprunt de 2 520 400 \$ remboursable en 40 ans et appropriant à la réduction de l'emprunt une aide financière de 1 742 425 \$ dans le cadre du volet 1 du programme FEPTU;
9. Refinancement d'un montant de 429 700 \$ relatif à un emprunt échéant le 19 juin 2017 – Résolution d'adjudication (Règlement numéro 336);
10. Refinancement d'un montant de 429 700 \$ relatif à un emprunt échéant le 19 juin 2017 – Résolution de concordance et de courte échéance (Règlement numéro 336);
11. Résolution – Réalisation de travaux 2017 Programme Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) - Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);
12. Règlement d'emprunt numéro 415 – Demande d'emprunt temporaire;
13. Résultats de l'ouverture des soumissions : Projet Réfection 1^{er} et 2^e Rang;
14. Demande à la Commission de protection du territoire agricole : Résolution d'appui Donald Tremblay et Annie Bérubé;
15. Demande d'appel d'offres professionnelles sur invitation pour la conception de plan et devis chemin Principal ainsi que la surveillance bureau (FEPTU);
16. Acceptation de soumissions pour fournitures pour le prolongement d'aqueduc sur le chemin Principal Est;
17. Acceptation de soumissions pour fournitures pour le prolongement d'aqueduc sur la rue de la Scierie pour desservir la SPCA;

18. Loisirs St-Hilarion / bâtisse 342-344 route 138 : Travaux d'installation drain, achats pour entretien salle de quilles;
19. Engagement Stéphanie Beaudin-St-Amour;
20. Engagement animateur/animatrice de camp de jour;
21. Formation DAFA pour animateur/animatrice de camp de jour;
22. UPA Charlevoix-Ouest : Demande de commandite brunch social 2017;
23. Les Mains de l'Espoir : Demande de don et participation au Tournoi de golf bénéfique;
24. Le Charlevoisien : Offre de publicité Semaine des municipalités;
25. La Table Famille élargie (Énergie Charlevoix) : Entente de partenariat coffre à jouets;
26. Politique familiale : Nomination de la technicienne en loisir;
27. Projet mise aux normes des installations septiques;
28. Inspection, calibration ou ré-certification des équipements d'espace clos;
29. Activités : Été 2017;
30. Demande d'aide à la députée pour intersection 1^{er} Rang 1 / chemin Cartier;
31. Rénovation cadastrale : Séance de consultation des propriétaires;
32. Renouvellement mandat membres du CCU;
33. Entretien terrain de soccer;
34. Demande de la Communauté St-Hilarion pour la Fabrique St-François-d'Assise;
35. Système de pondération;
36. Programme réhabilitation du réseau routier local (RRRL) - Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) - (PISRMM) - Mode de financement retenu;
37. Demande d'Aide financière au Fonds de développement des territoires (FTD)- Amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisir 2017-2018;
38. Courrier;
39. Affaires nouvelles;
40. Période de questions;
41. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Rénaud Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2017-05-05

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2017-05-06

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 avril 2017.

2017-05-07

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 20 avril 2017.

2017-05-08

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2017

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 137 247.61 \$ (journal des achats #1152, journal des déboursés # 930-931, chèques # 12935 à 12978, prélèvements # 442 à 448) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 11 717.42 \$ (journal des achats 1146-1147-1148-1149-1150, journal des déboursés # 923-924-925-926-927-928, chèques # 12924 à 12933, prélèvements # 435 à 448) et les salaires nets pour un montant 26 670.31 \$, (dépôts # 504731 à 504789), sont acceptés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Nathalie Lavoie
Directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

2017-05-09

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Solo Mobile				35.02 \$
Revenu Canada				97.22 \$
IT Cloud.ca				89.57 \$
Bell Mobilité				107.98 \$
Bell Canada				291.54 \$
				<u>621.33 \$</u>

6- DÉPÔTS DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale dépose aux membres du conseil présents des copies des états des activités financières comparatives au 30 avril 2016 et au 30 avril 2017.

7- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 413 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DANS LE BUT DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE COMMERCIALE POUR PERMETTRE L'IMPLANTATION DE LA SPCA EN BORDURE DE LA RUE DE LA SCIERIE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion a adopté un règlement numéro 200 intitulé : « *Règlement de zonage* », que ce règlement est entré en vigueur le 20 juin 1990 et que ce règlement a fait l'objet de modifications;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion peut modifier son règlement de zonage ainsi que ses modifications subséquentes conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion a adopté un règlement numéro 202 intitulé : « *Règlement de lotissement* », que ce règlement est entré en vigueur le 20 juin 1990 et que ce règlement a fait l'objet de modifications;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilarion peut modifier son règlement de lotissement ainsi que ses modifications subséquentes conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage de manière à permettre l'implantation du service de la SPCA (Société de Prévention de la Cruauté envers les Animaux) en bordure de la rue de la Scierie;

ATTENDU QU'à cette fin, il y a lieu de créer une nouvelle zone commerciale en bordure de la rue de la Scierie et d'y prévoir les usages et les dispositions appropriés;

ATTENDU QU'il y a lieu aussi de modifier l'article 4.5 du règlement de lotissement qui régit l'orientation des terrains par rapport à la rue compte tenu de l'angle que formera la nouvelle zone commerciale avec la rue de la Scierie;

ATTENDU QUE la municipalité a tenu, le 24 janvier, une première rencontre d'information et d'échanges à ce sujet, à laquelle les promoteurs (SPCA) et les voisins immédiats ont participé;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion a adopté, par résolution, un premier projet de règlement no. 413 à la séance du 13 mars 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 413 a été tenue le 10 avril 2017 à 18h:30, à la salle du conseil municipal située au 306, chemin Cartier nord à Saint-Hilarion;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion a adopté, par résolution, un second projet de règlement numéro 413 après la tenue de la consultation publique à la séance ordinaire du 10 avril 2017;

ATTENDU QUE la municipalité n'a reçu, en date du 19 avril 2017, aucune demande valide de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 413;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au règlement 413 a été donné à la séance ordinaire du 13 mars 2017;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 413 a été remise aux membres du Conseil au moins deux jours juridiques avant la date d'adoption du règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Matthieu Girard, appuyé par le conseiller Steve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le règlement numéro 413, intitulé «*Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage et le règlement de lotissement dans le but de créer une nouvelle zone commerciale pour permettre l'implantation de la SPCA en bordure de la rue de la scierie*» est adopté :

QUE la directrice-générale de la municipalité est autorisée par les présentes à publier et à afficher tous les avis nécessaires à la procédure d'entrée en vigueur de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme du règlement numéro 413 et de la résolution l'adoptant soit transmise à la MRC de Charlevoix;

DONNÉ À SAINT-HILARION CE 8IÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX SEPT

**RENALD MARIER,
MAIRE**

**NATHALIE LAVOIE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION

RÈGLEMENT NUMÉRO : 413

Intitulé :

Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage et le règlement de lotissement dans le but de créer une nouvelle zone commerciale pour permettre l'implantation de la SPCA en bordure de la rue de la scierie

8 mai 2017

ARTICLE 1

Le préambule et les annexes A et B font partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le titre de «*Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage et le règlement de lotissement dans le but de créer une nouvelle zone commerciale pour permettre l'implantation de la SPCA en bordure de la rue de la scierie*» et porte le numéro 413.

ARTICLE 3

Le Règlement numéro 200 intitulé «*Règlement de zonage*» ainsi que ses modifications, sont modifiés par les dispositions suivantes :

3.1 Le plan de zonage, intitulé « plan de zonage, Saint-Hilarion, Plan I : Village », faisant partie intégrante du règlement no 200 intitulé « Règlement de zonage » est modifié, tel qu'illustré à l'annexe A ci-jointe, afin de créer la zone commerciale 62-C à même une partie de la zone récréative 19-REC. Les zones périphériques 28-CH, 21-H et 22-H sont aussi ajustées en conséquence.

3.2 L'annexe B, intitulé « Grille de spécification », faisant partie intégrante du règlement no 200 intitulé « Règlement de zonage » est modifiée de manière à ajouter une nouvelle colonne pour la zone 62-C et les dispositions relatives aux usages, à l'implantation, aux normes spéciales et aux notes applicables à la zone 62-C, le tout tel qu'illustré sur la grille en annexe B ci-jointe.

ARTICLE 4

Le Règlement numéro 202 intitulé «*Règlement de lotissement*» ainsi que ses modifications, sont modifiés par la disposition suivante :

4.1 L'article 4.5 intitulé "Orientation des terrains" est modifié par l'ajout du troisième alinéa suivant:

"Les dispositions des deux premiers alinéas ne s'appliquent pas à la zone 62-C."

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILARION CE 8IÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-SEPT.

RENALD MARIER,
MAIRE

NATHALIE LAVOIE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

RÈGLEMENT : 413 (ANNEXE A)

Création de la zone commerciale 62-C à même une partie de la zone récréative 19-REC et ajustement des zones 21-H, 22-H et 28-CH

AVANT:



APRÈS:



ATTENDU QU'il est d'intérêt public de procéder à des travaux d'amélioration du réseau d'aqueduc, de l'égout sanitaire et de l'égout pluvial de la Municipalité dans le chemin Principal, sur une longueur d'environ 793 mètres;

ATTENDU QUE la description détaillée et l'estimation préliminaire de ces travaux ont été préparées par la firme Tetrattech QI Inc. dont la dépense est prévue pour un montant de 2 520 400 \$ (taxes nettes), tel qu'il appert du document joint en **Annexe A**;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le 23 janvier 2017 une lettre de M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, confirmant le versement d'une aide financière de 2 678 750 \$ dont 1 742 425 \$ est imputable pour la réalisation des travaux décrétés par le présent règlement, dont un exemplaire est joint en **Annexe B**;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux de réfection de conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur le chemin Principal sur une longueur approximative de 793 mètres comportant une dépense et un emprunt de 2 520 400 \$ remboursable en 40 ans et appropriant à la réduction de l'emprunt une aide financière de 1 742 425 \$ dans le cadre du volet 1 du programme FEPTU;

ATTENDU QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné, secondé par Réjean Tremblay et résolu unanimement que ce conseil ordonne et statue par le présent règlement portant le numéro 414 ce qui suit :

1. OBJET

Le conseil décrète la réalisation des travaux d'amélioration de son réseau d'eau et de son réseau d'égout situé dans l'emprise du chemin Principal, sur une longueur approximative de 793 mètres, ceux-ci étant plus amplement décrits aux documents préparés par l'ingénieur François Gariépy, en date du 24 mars 2017 et comportant une estimation préliminaire du coût des travaux, dont un exemplaire est joint au présent règlement en **Annexe A** pour faire partie intégrante comme si ici au long récit.

2. DÉPENSES AUTORISÉES

Afin d'acquitter le coût de réalisation desdits travaux, y compris les frais connexes, ce conseil autorise une dépense n'excédant pas 2 520 400 \$, tel que plus amplement détaillée aux documents précités joints en **Annexe A** au présent règlement.

3. EMPRUNT

Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 2 520 400 \$ sur une période de 40 ans.

4. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

4.1 Imposition sur l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 10 % de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

4.2 Imposition au secteur desservi par l'aqueduc et l'égout sanitaire

4.2.1 Description du secteur desservi par l'aqueduc et l'égout sanitaire

Le secteur desservi aux fins de l'imposition de la taxe de secteur prévue à l'article 4.2.2 est constitué des immeubles situés en bordure du liseré jaune pour les immeubles desservis en aqueduc et égout et par le liseré rouge pour ceux desservis uniquement en aqueduc au plan joint en **Annexe C**.

4.2.2 Imposition de la taxe au secteur aqueduc et égout sanitaire

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 90 % de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit l'article 4.2.1, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 90% de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Résidence	1
Salon de coiffure à même la résidence	1.7
Garderie à même la résidence	1.55
Petit commerce	1.25
Commerce	1.55
Institution financière	2.05
Industrie	3.55
Petite industrie	1.75
Piscine	0.25
Centre communautaire	2.05
Casse-croûte	1.25

Bureau d'affaires	1.55
Abattoir	2.05

Pour les immeubles dans le secteur aqueduc et égout sanitaire qui ne sont desservis que par l'aqueduc, le nombre d'unités attribués à chaque immeuble dans le tableau qui précède sera réduit de moitié.

5. RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérera insuffisante.

6. APPROPRIATION DE SUBVENTIONS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait lui être versé pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement, plus particulièrement l'aide financière de 1 742 425 \$ dont la Municipalité a reçu la confirmation le 27 janvier 2017 dans le cadre du volet 1 du programme FEPTU, tel qu'il appert de la lettre jointe en **Annexe B**.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

7. SIGNATURE

Son honneur le maire et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2017-05-12

9- REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 429 700 \$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 19 JUIN 2017 - RÉOLUTION D'ADJUDICATION (RÈGLEMENT NUMÉRO 336)

REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 336 : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT POUR UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 429 700 \$

Il est proposé par Benoît Bradet appuyé par Steve Tremblay et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion accepte l'offre qui lui est faite de la *Banque Royale du Canada* pour son emprunt par billets en date du 16 mai 2017 au montant de 429 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 336. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

23 800 \$	2,13000%	16 mai 2018
24 400 \$	2,13000%	16 mai 2019
25 000 \$	2,13000%	16 mai 2020
25 700 \$	2,13000%	16 mai 2021
330 800 \$	2,13000%	16 mai 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

2017-05-13

10- REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 429 700 \$ RELATIF À UN EMPRUNT ÉCHÉANT LE 19 JUIN 2017 – RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE (RÈGLEMENT NUMÉRO 336)

REFINANCEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 336 : AUTORISATION D'UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 429 700 \$

ATTENDU QUE, conformément au règlement(s) d'emprunt suivant (s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion souhaite emprunter par billet un montant total de 429 700 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
336	429 700 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Matthieu Girard, appuyé par Benoît Bradet et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 429 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 336 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe;

QUE les billets soient datés du 16 mai 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	23 800 \$
2019	24 400 \$
2020	25 000 \$
2021	25 700 \$
2022	26 400 \$ (à payer en 2022)
2022	304 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Hilarion émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 mai 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 336, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2017-05-14

11- RÉOLUTION – RÉALISATION DE TRAVAUX 2017 PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RRRL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL))

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion a pris connaissance des modalités d'application du Volet-Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Charlevoix a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

2017-05-15

12- RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 415 – DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 415 décrétant un emprunt et une dépense de 1 260 000 \$ pour des travaux de réfection du 1^{er} et 2^e Rang – Reconstruction de 4 ponceaux et la réfection de la voirie par décohéssionnement de la chaussée existante sur une longueur approximative de 3 040 mètres ainsi que l'aménagement d'une intersection rue Cartier/Rang 1 et comportant une dépense et un emprunt de 1 260 000 \$ remboursable en 25 ans et appropriant à la réduction de l'emprunt une aide financière de 75 % dans le cadre du RRRL RIRL est en étude pour approbation par le ministre des Affaires municipales (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été faite ainsi que l'ouverture des soumissions et que les travaux débiteront aussitôt la confirmation d'approbation du règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit demander un emprunt temporaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'en attendant le financement dudit règlement, la municipalité procède à un emprunt temporaire au montant de 1 260 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est et que le maire, ainsi que la directrice adjointe soient autorisés à signer au nom de la municipalité les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

2017-05-16

13- RÉSULTATS DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS PROJET RÉFECTION 1^{er} ET 2^e RANG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire réaliser des travaux de décohésionnement et reconstruction de ponceaux sur le 1^{er} Rang;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transport de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la municipalité a reçu l'accord de principe dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 75 % ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité financera les travaux par règlement d'emprunt ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publics sur le SEAO, que les soumissions ont été ouvertes le 27 avril 2017 à 10 h 30 et que 2 soumissionnaires ont déposé une offre de service soit :

Pavage Rolland Fortier Inc. 951 125.52 \$
EJD Construction Inc. 1 110 827.23 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et la recommandation de madame Stéphanie Pelletier, ingénieure de la MRC de Charlevoix qui confirme la validité de la soumission de la compagnie Pavage Rolland Fortier Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hilarion retient l'offre de la plus basse soumission qui est conforme soit celle de la compagnie Pavage Roland Fortier Inc. au montant de 951 125.52 \$ avec taxes;

QUE le tout est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) du règlement d'emprunt numéro 415 pour le financement de ce projet et à la réception de la lettre du ministre confirmant l'aide financière.

2017-05-17

14- DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ)-RÉSOLUTION D'APPUI POUR DONALD TREMBLAY ET ANNIE BÉRUBÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par monsieur Donald

Tremblay et madame Annie Bérubé qui demande l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 0.3 hectares dans le but de permettre au demandeur de transformer des agneaux ne provenant pas de sa propre ferme sur le lot 38-1, route Ste-Croix, du cadastre officiel de la Paroisse de St-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie 3 Catégorie 4
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	Nulles (usage résidentiel)
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune conséquence négative
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	N/A
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes de l'agriculture.	Lié à la ferme
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	Pas d'impact
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun effet
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	N/A
9	L'effet sur le développement économique de la région.	Effet positif
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Effet positif

CRITÈRES FACULTATIFS			
C O N S I	1	Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaires par une municipalité régionale de comté.	N/A
	2	Les conséquences d'un refus pour le demandeur.	Impact négatif sur les activités de la ferme

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de monsieur Donald Tremblay et madame Annie Bérubé.

2017-05-18

**15- DEMANDE D'APPEL D'OFFRES PROFESSIONNELLES SUR INVITATION POUR LA
CONCEPTION DE PLAN ET DEVIS CHEMIN PRINCIPAL AINSI QUE LA SURVEILLANCE
BUREAU (FEPTEU)**

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la demande d'appel d'offres sur invitation pour un contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis et la surveillance bureau des travaux de réfection du chemin principal (FEPTEU).

2017-05-19

**16- ACCEPTATION DE SOUMISSIONS POUR FOURNITURE POUR LE PROLONGEMENT
D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN PRINCIPAL EST**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement de réseau d'aqueduc municipal sur une portion du chemin Principal Est afin d'y desservir quatre (4) terrains dont la municipalité a reçu le certificat d'autorisation (CA) requis du MDDELCC conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués en régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise les travaux et l'achat de fournitures au montant de 4673.16 \$ plus taxes chez Wolseley.

2017-05-20

**17- ACCEPTATION DE SOUMISSIONS POUR FOURNITURES POUR LE PROLONGEMENT
D'AQUEDUC SUR LA RUE DE LA SCIERIE POUR DESSERVIR LA SPCA**

CONSIDÉRANT le projet de réseau d'aqueduc secondaire pour desservir trois (3) terrains sur la rue de la Scierie dont le terrain qui sera cédé à la SPCA de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis la *Déclaration de conformité relative aux travaux d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise les travaux et l'achat de fournitures au montant d'environ 2 536.26 \$ plus taxes chez Wolseley.

2017-05-21

**18- LOISIRS ST-HILARION/BÂTISSSE 342-344 ROUTE 138 : TRAVAUX D'INSTALLATION
DRAIN, ACHATS POUR ENTRETIEN SALLE DE QUILLES**

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 8 000\$ pour des travaux d'installation de drain, temps de pelle, fournitures diverses dans le but de régler la problématique d'infiltration d'eau au sous-sol et pour le maintien de la bâtisse dont la municipalité a la gestion;

Est également autorisé l'achat pour un montant de 800 \$ à 1 000 \$ de matériel usagé au Salon de quilles de La Baie pour la salle de quilles.

2017-05-22

19- ENGAGEMENT STÉPHANIE BEAUDIN-ST-AMOUR

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal embauche madame Stéphanie Beaudin St-Amour à partir du 9 mai 2017 pour une durée indéterminée à raison de 40 heures par semaine au taux horaire de 15. \$ l'heure.

2017-05-23

20- ENGAGEMENT ANIMATEUR/ANIMATRICE DE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE Marilyn Audet est intéressée, pour une 2^e année, à être animatrice au terrain de jeux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Marilyn Audet à titre d'animatrice de terrain de jeux pour une période d'environ huit (8) semaines de 40 à 45 heures au taux horaire de 11.25 \$.

2017-05-24

21- FORMATION DAFA POUR ANIMATEUR/ANIMATRICE DE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire suivre la formation DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur) à la nouvelle animatrice du terrain de jeux qui sera choisie sous peu et qui sera subventionné par le projet Emploi d'été Canada 2017 demandé par le Comité de développement de St-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie-St-Paul propose à la municipalité la formation en question au coût de 155 \$ par participant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise une (1) animatrice à suivre la formation DAFA à la Ville de Baie-St-Paul au coût de 155 \$ ainsi que la formation en secourisme en milieu de garde (camp de jour et terrain de jeux) s'il y a lieu.

2017-05-25

22- UPA CHARLEVOIX-OUEST : DEMANDE DE COMMANDITE BRUNCH SOCIAL 2017

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'UPA Charlevoix-Ouest pour le brunch social 2017 qui a eu lieu le dimanche 30 avril ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accorde un montant de 125 \$ à l'UPA Charlevoix-Ouest pour leur brunch social.

2017-05-26

23- LES MAINS DE L'ESPOIR : DEMANDE DE DON ET PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT l'invitation à l'édition 2017 du tournoi de golf bénéfice de Les Mains de l'Espoir de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion contribue en accordant un don de 50 \$ à Les Mains de l'Espoir de Charlevoix.

2017-05-27

24- LE CHARLEVOISIEN : OFFRE DE PUBLICITÉ SEMAINE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le journal Le Charlevoisien offre à faire paraître une publicité thématique dans le cadre de la Semaine des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le tarif est de 110 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de faire une publicité dans le cadre de la Semaine des municipalités au coût de 110 \$ plus taxes.

2017-05-28

25- LA TABLE FAMILLE ÉLARGIE (ÉNERGIE CHARLEVOIX) : ENTENTE DE PARTENARIAT COFFRE À JOUETS LIBRE

CONSIDÉRANT QUE suite à des rencontres du comité « Famille » en lien avec la politique familiale, une équipe de parents accompagnée de madame Lucie Hotte, technicienne en loisir, a démontré de l'intérêt et a travaillé au projet de coffre à jouets libre en collaboration avec La Table famille élargie (Énergie Charlevoix);

CONSIDÉRANT la réceptivité de la municipalité pour le projet communautaire qui offre une attraction supplémentaire au Parc de l'Amical (terrain de jeux);

CONSIDÉRANT QUE le financement sera assumé en partie par la Table Famille élargie de Charlevoix via l'enveloppe budgétaire accordée par le bailleur de fonds Québec en forme pour un montant maximum de 1 000 \$ pour la mise en place du coffre, l'autre partie des coûts doit être engagée par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité accepte de contribuer, en collaboration avec La Table Famille élargie qui accorde un montant maximum de 1000 \$, au projet par l'achat du coffre à jouets, l'installation et également pour l'achat de jouets pour mettre à la disposition des jeunes résidents et visiteurs;

QUE la Municipalité autorise la signature de l'entente de partenariat –Coffre à jouets libre avec La Table Famille élargie de Charlevoix et s'engage à en respecter les modalités.

2017-05-29

26- POLITIQUE FAMILIALE : NOMINATION DE LA TECHNICIENNE EN LOISIRS

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Hilarion nomme madame Lucie Hotte, technicienne en loisir, comme représentante de la municipalité sur le comité de la Politique familiale de la MRC de Charlevoix.

2017-05-30

27- PROJET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT le rapport de synthèse concernant le projet de mise aux normes des installations septiques présenté au Conseil des maires de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire employer un étudiant en inspection pour l'été 2017 et l'été 2018 afin qu'il effectue la visite des 805 propriétés susceptibles de présenter une installation septique non conforme ou inexistante;

CONSIDÉRANT QUE ces propriétés sont réparties dans les 5 municipalités visées par le projet et que 148 visites seront effectuées dans la municipalité de Saint-Hilarion;

CONSIDÉRANT QUE le coût l'ensemble de ces visites serait divisé entre les 5 municipalités, au prorata du nombre de visites par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût prévu pour la municipalité de Saint-Hilarion s'élève à 2 373 \$ en 2017 et à 2 407 \$ en 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la participation au projet de visite des installations septiques par un étudiant en inspection présenté par la MRC de Charlevoix au cours des étés 2017 et 2018.

2017-05-31

28- INSPECTION, CALIBRATION OU RÉ-CERTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS D'ESPACE CLOS

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil municipal autorise l'inspection annuelle, calibration ou ré-certification des équipements d'espace clos par la compagnie SPI Santé Sécurité au coût d'environ 450 \$ plus taxes.

2017-05-32

29- ACTIVITÉS : ÉTÉ 2017

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise la tenue des activités prévues pour la saison estivale tel que le volleyball, le tennis, le hockey cosom, le soccer, la pétanque, le camp de jour etc.

2017-05-33

30- DEMANDE D'AIDE À LA DÉPUTÉE POUR INTERSECTION 1^{er} RANG/CHEMIN CARTIER

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité envoie une lettre demandant une aide financière à Madame Caroline Simard, députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, pour aider au paiement du montant non subventionné du projet d'installation de lumières clignotantes à l'intersection 1^{er} Rang / chemin Cartier.

2017-05-34

31- RÉNOVATION CADASTRALE : SÉANCE DE CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES

À titre d'information et de rappel, M. le maire mentionne que les séances de consultation des propriétaires concernant la Rénovation cadastrale aura lieu le 17 mai à Saint-Hilarion et le 18 mai à Saint-Urbain.

2017-05-35

32- RENOUELEMENT MANDAT MEMBRES DU CCU- NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) membres du CCU ont terminé leur mandat au mois de d'avril 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres concernés ont été approchés par courriel afin de vérifier leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein du CCU;

CONSIDÉRANT QUE Mme Micheline Tremblay et Mme Nicole Turmel ainsi que M. Rénaud Frève ainsi que les conseillers Benoît Bradet et Stella Tremblay ont répondu positivement et souhaitent poursuivre leur mandat au sein du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toute fin que de droit ;

QUE soit renouvelés les mandats de Mme Micheline Tremblay et Mme Nicole Turmel ainsi que M. Rénaud Frève ainsi que les conseillers Benoît Bradet et Stella Tremblay pour une période de deux (2) ans soit de mai 2017 à avril 2019.

2017-05-36

33- ENTRETIEN TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE la réception de l'estimation pour l'entretien du terrain de soccer pour la saison estivale pour l'aération et quatre (4) traitements d'engrais au coût de 150 \$ plus taxes par traitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'offre du Spécialiste du parterre pour l'entretien du terrain de soccer (aération et quatre (4) traitements d'engrais) au coût de 150 \$ chacun plus taxes.

2017-05-37

34- DEMANDE DE LA COMMUNAUTÉ ST-HILARION POUR LA FABRIQUE ST-FRANÇOIS – D'ASSISE

CONSIDÉRANT la lettre du Conseil de Fabrique de Saint-Hilarion qui a pour but de solliciter l'aide de la municipalité pour la tonte de gazon dans le cimetière de la paroisse pour l'été 2017 ainsi que le balayage du stationnement de la Fabrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte que les employés municipaux effectuent la tonte du gazon au cimetière pour l'été 2017 ainsi que le balayage au passage du balai de rue.

2017-05-38

35- SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont soumises aux dispositions législatives et réglementaires encadrant l'adjudication de contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation obligatoire d'un système d'évaluation et de pondération des soumissions en deux étapes pour tous les contrats relatifs à la fourniture de services professionnels. La Municipalité doit avoir recours à un système qui comprend, outre le prix, sur l'évaluation d'un minimum de quatre (4) critères d'évaluation relatifs au mandat proposé;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des soumissions, la Municipalité forme un comité de sélection composé de trois (3) membres indépendants, qui ne peuvent être des élus, et d'un secrétaire du comité.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la formation de comité de sélection pour l'évaluation des soumissions pour les contrats de services professionnels.

2017-05-39

**36- PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (RRRL) – VOLET –
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) – (PISRMM) –
MODE DE FINANCEMENT RETENU**

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité précise que le mode de financement retenu pour le projet d'aménagement de l'intersection 1^{er} Rang / chemin Cartier est le règlement d'emprunt.

2017-05-40

**37- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
(FTD) – AMÉLIORATION DE L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS DE
LOISIR 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion désire déposer une demande au Fonds de développement de développement des territoires (FDT);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra investir une somme d'au moins 20 % du coût total du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal demande la subvention 2017-2018 au montant de 20 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) dans le volet – Amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisirs 2017-2018.

38- COURRIER

- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports: Projet PISRMM- RIRL-2015-018B lettre accord de principe aide financière à 75 %;
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local-Aide financière chemin double vocation de 1 148 \$;
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Données d'inspection des éléments de structure sous notre responsabilité;
- MDDELCC : Avis – Adoption de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement- Dispositions en vigueur depuis le 23 mars 2017;

- MDDELCC : Performance de la MRC de Charlevoix en matière de gestion des matières résiduelles;
- MMQ : Rapport thermographie;
- CPTAQ : Décision dossier numéro 412119 et 413549;
- Centre éducatif St-Aubin : Invitation Collation des grades des finissants 2017;
- SPCA : Invitation à la réunion annuelle du conseil d'administration;
- MAC (Mouvement Action chômage de Charlevoix) : Invitation au cocktail 40^e anniversaire;
- La chambre de commerce de Charlevoix : Invitation-Dîner conférence avec monsieur Jean-François Lisée;
- Comité organisateur du brunch annuel au profit de l'église de Saint-Hilarion : Remerciement pour le don;

39- AFFAIRES NOUVELLES

40- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2017-05-41

41- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 26.

Rénald Marier, maire

**Nathalie Lavoie, directrice adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe**

« Je, Renald Marier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 29 mai 2017 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Renald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Steeve Tremblay

Absent :

M. Matthieu Girard
M. Charles-Henri Gagné

Est également présente : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) - Demande de subvention – exercice financier 2017-2018;
4. Résolution pour autoriser le maire et la directrice adjointe à signer le contrat de vente à intervenir avec la SPCA de Charlevoix;
5. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Renald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2017-05-42

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire tel que rédigé.

2017-05-43

3- PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)-DEMANDE DE SUBVENTION-EXERCICE FINANCIER 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion désire déposer une demande de subvention au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) année 2017-2018 du Ministère des transports;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise la réalisation de projets d'amélioration qui permettront d'atteindre des objectifs tels que : - construction ou amélioration de chaussée(s) - construction ou remplacement de ponceau(x) – l'ajout d'élément(s) de sécurité – protection de route(s) (bordure, accotements, etc.) – drainage et égouts pluviaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a ciblé pour cette demande les rues ou rangs suivants : 1^{er} Rang, 4^e Rang Centre, 4^e Rang Ouest, 5^e Rang, 6^e Rang, chemin Cartier, chemin Principal, route Ste-Croix, rue de la Fabrique et rue de la Scierie;

CONSIDÉRANT QUE la demande au PAARRM doit être faite par résolution au plus tard le 2 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion présente une demande une subvention dans le cadre du programme PAARRM, exercice financier 2017-2018;

QUE la Directrice adjointe soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion, la demande de subvention ainsi que les formulaires afin d'aider au financement des travaux admissibles;

QUE la présente demande de subvention soit transmise au bureau de la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Madame Caroline Simard.

2017-05-44

4- RÉOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE ADJOINTE À SIGNER LE CONTRAT DE VENTE À INTERVENIR AVEC LA SPCA DE CHARLEVOIX

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise monsieur Renald Marier, maire, et madame Nathalie Lavoie, directrice adjointe, à signer le contrat chez le notaire et tous les documents relatifs à la vente d'un terrain (lot 8A-14, rue de la Scierie) à la SPCA de Charlevoix.

2017-05-45

5- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 40.

Renald Marier, maire

Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

« Je, Renald Marier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».